

Montreuil le 7 septembre 2018

Monsieur le Président
Monsieur le Délégué Général

Nous venons par la présente vous interpellier sur la situation inacceptable qui se déroule au sein de l'entreprise Ondulys située à St Quentin dans l'Aisne .

En effet, depuis la reconnaissance légale, après maintes procédures, de notre organisation syndicale dans cette entreprise une pression constante sur nos affiliés par la direction locale a lieu et s'intensifie au fil des semaines.

Notre représentante de la récente section syndicale au sein de cette entreprise, Alice Gorlier, subit un harcèlement antisyndical continu.

Afin de l'empêcher de mener son mandat syndical, la direction utilise toutes les méthodes de pression : interpellations agressives sur son lieu de travail, courriers recommandés, avertissements et/ou menaces de sanctions ...

Afin de décrédibiliser notre organisation syndicale et d'empêcher les salariés de se syndiquer, la direction de ce site intensifie également menaces, provocations, et sanctions envers toutes personnes qu'elle soupçonne de sympathie avec notre Camarade Alice et les syndiqués de la Filpac-Cgt.

Aujourd'hui, c'est un salarié présent depuis 10 ans dans l'entreprise, syndiqué depuis la création de la section syndicale, qui est convoqué à un entretien préalable à une sanction pouvant déboucher sur une procédure de licenciement au motif d'insuffisance professionnelle. La « coïncidence » fait que d'autres syndiqués se sont fait licencier pour le même motif avec une ancienneté importante.

L'adhésion syndicale déclenche a priori des insuffisances professionnelles pour des salariés qui jusqu'alors étaient irréprochables.

En tout état de cause, la Filpac-Cgt ne peut pas tolérer une telle « chasse aux sorcières » qui bafoue les principes constitutionnels les plus élémentaires !

Nous sommes depuis toujours une organisation syndicale qui respecte et défend, que ce soit au niveau des entreprises, des groupes comme au niveau de la branche, le pluralisme des idées dans les négociations.

Nous négocions d'ailleurs en ce moment le rapprochement des conventions collectives de « l'inter secteur » papier carton où nous sommes considérés, je l'espère, comme des interlocuteurs sociaux responsables et respectueux.

La situation de notre camarade Alice Gorlier et des salariés syndiqués CGT d'Ondulys à St Quentin, nous amène à nous poser des questions sur la volonté réelle de certaines directions appartenant à cette branche de développer des relations sereines avec notre organisation syndicale.

En tant qu'organisation patronale responsable, nous attendons de votre part que vous fassiez pour le moins respecter, **dans toutes les entreprises de la branche**, l'article 8 de la convention collective nationale.

Il va de soi que si la direction de cette usine licencie notre camarade et continue son « harcèlement » envers les autres syndiqués, nos relations seront appelées à se dégrader rapidement et risque de remettre en cause les négociations en cours.

Le dialogue social ne vaut que s'il est respecté mutuellement à tous les niveaux, à défaut, il ne peut y en avoir.

Comptant sur une action rapide en ce sens, recevez Monsieur le Président et Monsieur le Délégué Général, nos sincères salutations.

Patrick Bauret
Secrétaire Général
Filpac CGT



Ps : Lettre ouverte